

DEMANDE DE DESCENTE SERIE DEPARTEMENTALE POUR LA SAISON 2023

(Ne concerne que les licenciés de la série Départementale 2022)

Les coureurs prétendants à une descente de catégorie, de D1 à ACCESS 2, de D2 à ACCESS 3 et de D3 à ACCESS 4 pour la saison 2023, sont priés de formuler leur demande **à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLrrvAAkqmDyJzLu5GHotejdt05CDfL_uy2mUnMNCYP88gkg/viewform?usp=pp_url

au plus tard le **2 NOVEMBRE 2022 DELAIS DE RIGUEUR :**

Ne peuvent prétendre à une descente les coureurs :

- Montés de série pendant la saison 2022 (sauf ceux concernés par l'art 5 de la réglementation régionale 2022).
- Ayant marqués des points au classement annuel (20 premiers), (sauf ceux ayant marqué des points dans des épreuves avec très peu de participants).
- Ayant moins de 5 participations à des épreuves en 2022.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considérations.

La commission n'est pas compétente pour statuer sur les avis médicaux.

Nota : doivent aussi faire une demande, les coureurs D2, D3, D4, classés dans **les 15 premiers** du classement annuel, qui paraîtra à l'issue de la dernière épreuve régionale (montant de série pour 2023) et désirant redescendre dans leur catégorie initiale au bénéfice de leur âge, suivant la réglementation régionale.

Marc ANSERMIN

Le Président de la Commission